AVIS DE REPRISE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

L'enquête publique concernant la demande de modification substantielle des conditions d'exploiter une installation de traitement, tri, transit et regroupement de déchets dangereux et non dangereux par la Société RVM, sur la commune de COULOMBS, prescrite à compter du 11 mars 2020, par l'arrêté du 31 janvier 2020 et suspendue par arrêté du 3 avril 2020 est reprise à compter du vendredi 26 juin 2020, en application de l'article 7 de l'ordonnance 2020-306 du 25 mars 2020, modifiée.

Cette enquête publique se poursuivra donc **du vendredi 26 juin 2020 à 09h00 au lundi 20 juillet 2020 à 16h00.**

L'enquête concerne les communes de Coulombs, commune d'implantation du projet, ainsi que celles de Bréchamps, Saint-Laurent-la-Gâtine, Faverolles, Senantes, Les Pinthières, Lormaye, Nogent-le-Roi, Chaudon et Croisilles, situées dans le périmètre d'affichage (3 kilomètres) prévu à l'article R. 186-36 du code de l'environnement et susceptibles d'être affectées par le projet.

Le dossier (version papier et numérique) comportant notamment l'étude d'impact et l'étude de dangers et leur résumé non technique sera tenu à la disposition du public en mairie de Coulombs, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture du service.

Le dossier numérique complet sera également tenu à la disposition du public sur le site internet de la Préfecture d'Eure-et-Loir : **http://Eure-et-Loir/Politiques-publiques/Enquêtes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours/** et en consultation sur place à la préfecture d'Eure-et-Loir – place de la république – Chartres.

Monsieur Michel BACCARD, ingénieur EDG/GDF, retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra les observations et propositions du public aux jours et heures suivants en **Mairie de COULOMBS – 2, Place de la Mairie** :

le vendredi 26 juin 2020 de 15h00 à 17h00
le lundi 20 juillet 2020 de 14h00 à 16h00

Par ailleurs, le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre d'enquête papier mis à disposition en mairie de Coulombs aux jours et heures d'ouverture habituels au public, les adresser au commissaire enquêteur par voie postale, en mairie de Coulombs ou les adresser par voie électronique à l'adresse mail suivante : pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr

Les mesures sanitaires liées au covid 19, mises en place dans le cadre de cette enquête, sont affichées en mairie de Coulombs.

En outre, le public est invité à porter un masque s'il se rend en mairie pour consulter le dossier d'enquête ou pour y rencontrer le commissaire enquêteur et à se munir d'un crayon personnel, s'il souhaite consigner des observations dans le registre d'enquête

les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de M. Claude MAREUGE Gérant de la société RVM – mail : claude.mareuge@sfr.fr

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur pendant 1 an, à compter de la clôture de l'enquête publique, à la préfecture d'Eure-et-Loir – Bureau des Procédures Environnementales, Place de la République à Chartres, ainsi qu'en mairies de Coulombs, Bréchamps, Saint-Laurent-la-Gâtine, Faverolles, Senantes, Les Pinthières, Lormaye, Nogent-le-Roi, Chaudon et Croisilles

Il sera également consultable, pendant la même période, sur le site internet de la Préfecture d'Eure-et-Loir : **http://Eure-et-Loir/Politiques-publiques/Enquêtes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Terminees**

A l'issue de la procédure réglementaire, la décision d'autorisation assortie de prescriptions ou de refus sera prononcée par arrêté de Madame la Préfète de l'Eure et Loir.